

Compte-rendu (proje

Assemblée syndicale spéciale
Tenue en vidéoconférence (Montréal-Québec)
Le 21 novembre 2002

Présences

Claude Bergeron
Josianne Basque
Louise Bourdages
Marc Couture
Louis Demers
André-Jacques Deschênes
Huguette Dussault
Pierre Gagné
France Gagnon

Yves Groleau
Otto Ikomé
Yves Jean
Réjean Légaré
Marie-Josée Legault
Jean-Yves Lescop
Angéline Martel
Martin Noël
Gilbert Paquette

Denis Robichaud
Jean Robillard
Hamadou Saliah-Hassane
Michel Sénécal
Évelyne Vallières
Pierre Vézina
Louis Villardier
Hubert Wallot
Kevin Wilson

Ordre du jour

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Informations ;
3. Discussions ;
4. Proposition de l'exécutif syndical ;
5. Vote ;
6. Fin de la réunion ;

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, sur proposition de Jean-Yves Lescop appuyé par Yves Groleau, est adopté à l'unanimité.

2. Informations

Sur proposition du président, appuyé par l'exécutif le huis clos est demandé pour l'ensemble de la réunion hormis les résolutions qui seront adoptées et qui seront communiqués aux intéressés par l'exécutif du SPPTU.

SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

Diverses informations sont données sur la situation du dossier de rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM ainsi que sur la résolution du Conseil d'administration de la Télé-université du 19 octobre dernier qui se lit comme suit :

Il est résolu :

D'approuver les principes et orientations du rapport du comité académique Téluluq/UQAM du 2 octobre 2002 et

De mandater la Direction générale d'en respecter l'esprit dans toutes ses démarches de rapprochements dans le meilleur intérêt de la communauté universitaire de la Télé-université incluant les étudiants :

*D'arrêter dans les meilleurs délais possibles, un plan d'opérationnalisation à être accepté, selon les circonstances, par les établissements concernés.
(Extrait du Carrefour)*

3. Discussions

Les discussions sont tenues à huis clos.

4. Proposition de l'exécutif syndical

Le président du SPPTU au nom de l'exécutif propose l'adoption d'une résolution, cette proposition est appuyée par Louise Bourdages. Après discussions, un amendement est voté et incorporé au corps de la résolution.

Une autre proposition est aussi amenée concernant des études juridiques.

5. Vote

5.1 Résolution de l'exécutif du SPPTU concernant la situation de crise actuelle :

Résolution de l'assemblée syndicale spéciale du 21 novembre 2002**ATTENDU**

- 1- La déclaration du SPPTU du 27 février 2002 dans laquelle «les professeurs de la Télé-université déclarent ne plus avoir confiance dans la capacité et la compétence de la directrice générale à guider et à réaliser les actions et les interventions que la situation actuelle exige et que les transformations appréhendées exigeront dans les mois qui viennent»;
- 2- Que les efforts de participation et de collaboration des professeures et des professeurs depuis le 27 février pour favoriser un fonctionnement plus harmonieux dans l'établissement sont continuellement rejetés par la direction générale de la Télunq;
- 3- Le refus de la directrice générale de soutenir la position consensuelle des syndicats, associations et autres groupes représentant les étudiants et les employés le 15 octobre 2002 sur le « Projet d'entente pour un rapprochement de la TÉLUQ et de l'UQÀM » présenté par la direction générale;
- 4- Le dérapage médiatique causé par les déclarations publiques du président du conseil d'administration, du directeur des affaires administratives et de la directrice générale de la TÉLUQ, notamment dans Le Devoir du 29 octobre dernier;
- 5- Les ambiguïtés, les contradictions et les incohérences dans le discours de la directrice générale concernant le statut ou l'avenir de la Télé-université;
- 6- L'attitude de mépris et de dénigrement constant de la directrice générale envers l'académique et plus particulièrement les professeures, les professeurs, la directrice de l'enseignement et de la recherche et même le recteur de l'UQÀM ainsi que le président de l'Université du Québec;
- 7- L'incapacité de la directrice générale de soutenir les actions de la DER auprès du Conseil d'administration en particulier dans le dossier de rattachement TÉLUQ-UQÀM;
- 8- Le refus de la directrice générale et du Conseil d'administration de la Télé-université de prendre en compte l'appui unanime des membres de la communauté de la TÉLUQ, par le biais de l'Association des étudiants et étudiantes ainsi que des quatre syndicats de la TÉLUQ (SCPF 2051,

SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

SPPTU, SCFP 4276 et Personnes tutrices) du rapport académique et du rattachement TÉLUQ-UQÀM;

9- La résolution ambiguë du conseil d'administration du 19 novembre dernier concernant le rattachement TÉLUQ-UQÀM;

10- L'incapacité des professeures et professeurs de poursuivre leur travail dans un contexte de clivage majeur et irréconciliable existant entre les fonctions académiques et administratives de l'organisation;

IL EST RÉSOLU

De mandater l'exécutif du SPPTU d'utiliser tous les moyens qu'il jugera appropriés pour résoudre la crise actuelle dans les meilleurs délais.

De se retirer, dès vendredi le 22 novembre 2002, de toutes les instances et structures administratives de la Télé-université, incluant le Conseil d'administration et les comités s'y rattachant comme le Comité stratégique et le Comité académique, la Commission des études et les comités s'y rattachant, la direction des UER, la direction de la recherche, la direction du LICEF, les Conseils des UER et les comités s'y rattachant notamment les comités de programmes, le CAERENAD et les comités s'y rattachant, jusqu'à ce que la situation s'améliore à la satisfaction de l'assemblée générale du SPPTU et tout en maintenant les services aux étudiants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 Résolution concernant des études juridiques :

Marie Josée Legault appuyé par Otto Ikomé propose la résolution suivante concernant la production d'études juridiques :

ATTENDU

- 1- La situation actuelle;
- 2- Les possibilités financières et autres du SPPTU;
- 3- L'intérêt pour les membres d'une telle démarche;

SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

IL EST RÉSOLU

- 1- Que le SPPTU demande à des professionnels du droit des avis écrits concernant les moyens propres à mettre en œuvre les propositions du comité académique Télunq-UQAM, que ces moyens existent déjà ou qu'ils soient à créer.
- 2- Que ces avis écrits soient diffusés à l'ensemble des membres du SPPTU.

Le vote est demandé

Pour; 10

Contre; 7

Abstentions; 6

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

6. Fin de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée vers 16h00.